Le comité national de la recherche scientifique

Mis à jour le 03/07/2023

Principes

Le Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) est une instance collective composée du conseil scientifique du CNRS (30 personnes), des conseils scientifiques des dix instituts composant le CNRS (24 personnes pour chacun), des 41 sections spécialisées dans chacune des disciplines (21 membres chacune), et des 6 commissions interdisciplinaires (21 membres chacune). Il contribue à l'élaboration de la politique scientifique du CNRS, procède à l'analyse de la conjoncture et de ses perspectives, de la gestion de la carrière des chercheur.ses et de l'activité des unités de recherche (cf. décret n°82-993 du 24 novembre 1982). Ses membres sont nommés ou élus, et sont en majorité des agent.es du CNRS.

Rôles et missions

Le contour des différentes sections du Comité national de la recherche scientifique correspond à un découpage du champ des connaissances, décidé par arrêté ministériel. La section n°33 (« Mondes modernes et contemporains ») comprend 14 personnes élues et 7 personnalités qualifiées nommées, dont la liste est consultable ici : https://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.php?inst=33. Elle est la structure de référence pour les chercheur·ses du CNRS en histoire moderne, contemporaine et en histoire de l'art, ainsi que pour les unités de recherche relevant de ce périmètre dont le CNRS est l'une des tutelles (ce sont des « UMR », des unités mixtes de recherche). Parmi ses missions figurent notamment l'évaluation régulière de l'activité scientifique des chercheur·ses du CNRS et des projets des unités de recherche, ainsi que l'organisation du jury d'admissibilités pour le recrutement des chercheur·ses, chargé·es de recherche comme directeur·rices de recherche.